

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 127/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTAGE DES DONNÉES (OPEN DATA) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE ET LE SMITOM-LOMBRIC

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.33.185 en date du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que la CAMVS porte un projet d'ouverture et de mise à disposition des données publiques locales, conformément à la loi pour une République numérique et aux principes de l'Open Data ;

CONSIDERANT que les Parties souhaitent collaborer pour faciliter l'accès aux données publiques, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

CONSIDERANT que cette collaboration vise à favoriser la transparence, l'innovation et l'attractivité du territoire ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, une convention de partage des données (OPEN DATA) entre le SMITOM-LOMBRIC et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (projet ci-annexé).

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 08/12/2025

Accusé de réception

077-247700057-20251208-60860-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication ou notification : 9 décembre 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin